Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20210617-VD20210617-048-DE

Date de télétransmission : 21/06/2021 Date de réception préfecture : 21/06/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 juin 2021



Président : Monsieur REBSAMEN Secrétaire : Madame BALSON

Membres présents

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Madame TOMASELLI - Monsieur HOAREAU - Madame AKPINAR-ISTIQUAM - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHI - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Monsieur AVENA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Madame FAVIER - Monsieur HAMEAU - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Monsieur N'DIAYE - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame BALSON - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur BOURGUIGNAT - Madame VUILLEMIN - Monsieur SIBERT - Madame HERVIEU - Monsieur CHATEAU - Monsieur MULLER - Monsieur DE VREGILLE

Membres excusés

Monsieur CHEVALIER (pouvoir Madame JACQUEMARD) - Madame MODDE (pouvoir Monsieur CHATEAU) - Madame HUON-SAVINA (pouvoir Madame HERVIEU) - Monsieur ROBERT (pouvoir Monsieur MULLER)

Membres absents :

OBJET DE LA DELIBERATION

Convention d'occupation du domaine public au profit de l'association VYV les solidarités

Monsieur EL HASSOUNI expose:

Le groupe VYV, 1er acteur de l'assurance santé en France et 1er groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, a sollicité, en 2019 et l'an passé, la ville de Dijon en vue de proposer l'organisation d'un festival des solidarités intitulé «VYV les solidarités » qui a rassemblé pour sa première édition environ 20 000 personnes les 8 et 9 juin 2019 à Dijon.

48

L'objectif du groupe VYV est de construire un festival de musique autour des valeurs de solidarité et ainsi offrir lors de cet événement un temps et un terrain d'expression aux initiatives, associations et personnalités – locales, régionales et nationales - qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie.

Par ailleurs, l'aspect éco-responsable de ce festival n'a pas été oublié :

- le site a été restitué dans un état tout à fait satisfaisant et aucune dégradation n'a été constatée
- une étude d'impact environnemental a été diligentée en 2019 et sera reconduite de manière encore plus approfondie en 2020 et 2021 pour s'assurer que le festival ne perturbe pas l'écosystème
- 8 festivaliers sur 10 ont utilisé les navettes gratuites pour se rendre sur le site, rendant de ce fait la circulation fluide, la gène pour les riverains limitée et l'acheminement des spectateurs aisé.

Cet événement a connu un important succès, non seulement au regard de sa fréquentation, mais également au vu des réactions des festivaliers, des partenaires et des associations qui ont très largement fait part de leur satisfaction quant à cette première édition.

Au vu du contexte sanitaire que nous connaissons depuis mars 2020, les organisateurs ont été contraints d'annuler la 2ème édition du « VYV festival ».

Au vu de l'engouement suscité par la première édition, le « VYV Festival » se tiendra sur le site de la Combe à la Serpent sur 4 jours, les 2,3,4 et 5 septembre 2021 en respectant le protocole sanitaire en vigueur. La contribution de la ville de Dijon à cet événement, comme en 2019, sera notamment de mettre à la disposition de l'organisateur un terrain adapté au déroulement du festival, de l'aménager pour le rendre propice à la tenue de concerts...

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 m'autoriser à signer la convention de mise à disposition du site de la Combe à la Serpent conclue entre la ville de Dijon et l'association VYV les solidarités, afin de lui permettre d'organiser cet événement.
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

